

**Sujet:** [INTERNET] enquete publique Centrale Biogaz de la Ribière

**De :** chantal solnon <chantals9@hotmail.fr>

**Date :** Tue, 23 Oct 2018 16:05:33 +0000

**Pour :** "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

**A l'attention du Président de la Commission Enquête**

Vous trouverez ci joint un courrier concernant mon désaccord sur le projet nommé ci dessus

Cordialement,

**Chantal SOLNON**

<b>usine de methanisation.doc</b>	<b>Content-Description:</b> usine de methanisation.doc <b>Content-Type:</b> application/msword <b>Content-Encoding:</b> base64
-----------------------------------	--



Mme SOLNON Chantal  
37 rue Bernart de Ventadour  
87000 LIMOGES

A l'attention de M. Le Président de la Commission d'enquête

Objet : enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

Limoges le 22 octobre 2018

Monsieur,

Par ce courrier, je vous fais part de ma totale opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

En effet, j'habite et travaille dans le quartier depuis 1979 à 300 mètres du projet d'implantation de cette usine. Je suis donc complètement concernée par les impacts et surtout nuisances de la Centrale.

D'abord, les nuisances olfactives ne seront pas des moindres vu le plan du projet avec des cuves contenant des stockages d'entrants à ciel ouvert ; je suis d'ailleurs très étonnée que l'étude puisse prévoir cela en l'état sachant que :

- des fermes en pleine campagne limousine ont dû fermer leur base de stockage du fumier dans un bâtiment pour éviter des nuisances olfactives ;
- dans l'agro-alimentaire, il est exigé que les déchets soient stockés dans un endroit clos et au froid
- la torchère, elle aussi, dégagera des éléments nocifs pour la santé.

Ensuite, les nuisances sonores liées à l'exploitation et au trafic aggraveront le bien être des riverains. Les manœuvres des camions et tout simplement la circulation à cette entrée de ville, passage déjà très fréquenté pour se rendre aux commerces, aux entreprises et aux habitations ne pourra qu'être source de risques d'accidents et d'insécurité et surtout de bruit. En plus, tout ce trafic entraînera des dégradations de la chaussée.

Enfin, outre la reconnaissance du principe de la méthanisation, je m'interroge quant à l'intérêt de construire en ville, près des établissements de petites enfance et scolaires en général, près d'une rivière, près d'un établissement d'accueil de public fragile et vulnérable, près de restaurants, près d'habitations...et surtout à l'impact carbone des vas et vient jusque dans l'Indre pour le transport. A l'heure où la ville est en train de rénover les quartiers en zone verte, où l'Etat demande à chacun régulièrement par les médias de faire des efforts pour préserver l'environnement, je ne comprends pas qu'un tel projet puisse voir le jour à Limoges au vu de tous ces éléments et dans les conditions décrites.

Bien d'autres arguments peuvent être déployés.

Pour ces raisons, je suis totalement opposée à l'implantation d'une usine de méthanisation à Limoges et souhaite que ce projet ne soit pas autorisé ici.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.